

# **Communiqué**

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

---

*Harmonisation des taxes*

## **JEAN-YVES LAFOREST DÉPOSE UNE MOTION VISANT À COMPENSER LE QUÉBEC**

---

**Shawinigan, le mardi 28 avril 2009** – Le député de Saint-Maurice – Champlain et porte-parole du Bloc Québécois en matière de Finances, **Jean-Yves Laforest**, a déposé aujourd’hui une motion à la Chambre des communes **concernant la compensation que le gouvernement fédéral doit verser au Québec relativement à l’harmonisation de la taxe de vente du Québec avec celle du fédéral. (TPS, TVQ)**

« **Le gouvernement se doit de compenser le Québec qui a harmonisé sa taxe de vente avec celle du fédéral bien avant l’Ontario et les Maritimes** » de commenter le porte-parole du Bloc Québécois en matière de Finances, **Jean-Yves Laforest**.

La motion qui doit faire l’objet d’un vote ce mercredi 29 avril, se lit comme suit :

*Que, de l’avis de la Chambre, le gouvernement devrait négocier de bonne foi avec le gouvernement du Québec afin de régler le contentieux qui existe depuis plus d’une décennie concernant l’harmonisation de la TVQ avec la TPS effectuée au début des années 90 et accepter d’accorder au Québec une compensation de 2,6 milliards de dollars pour cette harmonisation, tout en maintenant le fait que le gouvernement du Québec continue à administrer ces taxes harmonisées.*

*Jean-Yves Laforest  
Député de Saint-Maurice—Champlain*

- 30 -

**Renseignements :**

**Martin Lafrenière pour Amélie Désaulniers Gélinas  
Responsable des communications  
Saint-Maurice – Champlain  
Téléphone : 819-538-5291  
Cellulaire : 418-366-1082**